

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ADAFORSS

1. PRESENTATION

L'ADAFORSS est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 104-106 rue Rivay - 92300 Levallois-Perret.

L'ADAFORSS développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise, l'ensemble des formations étant ci-après dénommées « L'offre de services ADAFORSS » ou « L'offre de services ».

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ADAFORSS (« ADAFORSS ») consent au client, acheteur (i) professionnel, personne physique ou morale, ou (ii) particulier (le « Client ») une formation issue de son catalogue de formations (« Formation Inter-Entreprises ») et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques (« Formation Intra-Entreprise »). Les Formations Inter-Entreprises et Intra-Entreprise en présentiel, sont désignées les « Formation(s) ».

Le participant à toute formation (« Participant ») est (i) soit le Client, (ii) soit un salarié du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant. Les CGV sont complétées par une convention de formation (« convention de formation ») selon la formation ou services commandé(e)(s). L'application de toutes autres conditions générales d'achat/de vente, de conditions ou dispositions particulières ou dispositions qui seraient indiquées dans tout autre document transmis par le Client, est exclue.

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations relatives à des commandes passées auprès de l'ADAFORSS par tout client.

L'ADAFORSS se réserve la possibilité de mettre à jour les CGV à tout moment. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV en vigueur. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'ADAFORSS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que l'ADAFORSS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'ADAFORSS, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de la formation à ses besoins.

3. OFFRE

L'ensemble des Formations proposées par l'ADAFORSS est consultable sur son site internet à l'adresse <http://www.adafors.org>.

3.1. Les Formations Intra-Entreprise peuvent être réalisées au choix et à la discrétion du Client au sein des locaux du Client, de l'ADAFORSS ou dans un lieu extérieur.

3.2. Les Formations Inter-Entreprises (issues du catalogue de formations de l'ADAFORSS) sont réalisées dans les locaux de l'ADAFORSS ou un lieu extérieur décidé par cette dernière. En cas d'impossibilité d'assurer la formation en présentiel, notamment pour cas de force majeure ou de restrictions réglementaires interdisant la tenue de formation en présentiel, la formation sera automatiquement dispensée à distance, ce dont le Client accepte de manière irrévocable.

4. MODALITE D'INSCRIPTION

4.1. Toute inscription nécessite, (i) l'envoi d'un bulletin d'inscription complété et renvoyé signé à l'ADAFORSS par courrier électronique à l'adresse suivante : formationcontinue@adafors.fr ou par voie postale. A réception dudit bulletin, l'ADAFORSS adressera au Client, la convention de formation en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client à l'ADAFORSS revêtu du cachet de l'entreprise. La confirmation de l'inscription du Client à la Formation sera

acquise après réception de la convention signée par le Client et le cas échéant, du règlement de l'acompte prévu à la convention de formation.

4.2. Pour toute Formation Inter-Entreprises, un nombre minimum et maximum de Participants est admis, les inscriptions pour une session cessent lorsque le nombre maximum est atteint.

4.3. Pour les Formations Intra-Entreprise, l'ADAFORSS établira avec la collaboration du Client, une proposition technique et financière (« Devis »). Le Devis, signé par le Client, devra être communiqué à l'ADAFORSS avant la fin du délai de validité mentionné. La signature du Devis sera suivie de l'envoi par l'ADAFORSS d'une convention de formation en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client à l'ADAFORSS revêtu du cachet de l'entreprise. La Formation sera confirmée à réception de la convention signée par le Client.

4.4. La signature du bulletin d'inscription ou du devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par l'ADAFORSS à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

5. MODALITE DE FORMATION

5.1. Pour les Formations Inter-Entreprises, l'ADAFORSS est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par l'ADAFORSS. Cette dernière peut mettre à disposition du Participant des espaces digitaux dédiés.

5.2. Pour les Formations Intra-Entreprise, le Client s'engage à ne pas dépasser le nombre de Participants indiqué dans le Devis. Toutefois, des Participants supplémentaires pourront être acceptés (i) à la seule discrétion de l'ADAFORSS (ii) sous réserve de son approbation écrite et (iii) d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires prévues pour la Formation concernée.

5.3. Les Participants à une Formation en présentiel sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché au sein des locaux de l'ADAFORSS, lequel est également disponible sur son site internet. L'ADAFORSS se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout Participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la Formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

5.4. L'ADAFORSS ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelle que nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remis au Participant lors de la Formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas - sur son exhaustivité - l'ADAFORSS qui n'est nullement tenu d'assurer une quelconque mise à jour a posteriori de la Formation.

5.5. A l'issue de la Formation, l'ADAFORSS mettra à disposition du Client les documents relatifs à son suivi et notamment, la feuille d'émargement, le certificat de réalisation mentionnant les objectifs, la nature, la durée de la Formation, l'évaluation qualité et éventuellement le résultat obtenu par le Participant ainsi que les factures afférentes.

6. CONDITIONS FINANCIERES ET PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

6.1. Modalités financières

6.1.1. Les prix des Formations sont indiqués en € hors taxes exonérés de TVA (i). Les prix en vigueur des Formations figurent sur le site internet de l'ADAFORSS ou sur le Devis.

6.1.2. Le prix des Formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion à internet qui demeure à la charge du Client.

6.1.3. Les frais de déplacement du (ou des) intervenant(s)/formateur(s) ainsi que les frais éventuels de location de salle, de documentation et/ou de location de matériel courant (vidéo projecteur, métaplan, Matériel de simulation marketing, ...) et d'envoi des documents de formation sont facturés en sus pour toutes les Formations réalisées dans les locaux du Client ou dans un lieu extérieur.

6.1.4. Pour toute inscription à une Formation Inter-Entreprises au sein des locaux de l'ADAFORSS, les supports de documentation remis aux participant(s), font partie intégrante de la Formation et forment un ensemble indivisible. Le déjeuner reste à la charge de chaque participant.

6.2. Modalités de règlement

6.2.1. Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date d'émission de la facture ou le cas échéant, selon les modalités indiquées sur le Devis.
- pour toute Formation, le mode de paiement à privilégier est le virement ; à cet effet, le RIB de l'ADAFORSS est fourni au Client conjointement au Devis et/ou à la convention.

6.2.2. En cas de retard de paiement, l'ADAFORSS pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'exigibilité ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. En cas de modification du montant de ces derniers, l'indemnité en vigueur s'appliquera de plein droit, sans autre formalité. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

L'ADAFORSS se réserve la possibilité de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à l'apurement du compte, sans que le Client puisse engager sa responsabilité ou prétendre bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement.

6.3. Prise en charge par les organismes tiers

6.3.1. En cas de prise en charge totale ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (OPCO) dont dépend le Client, ou tout autre organisme tiers, il appartient au Client (i) d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'organisme concerné et de s'assurer de la bonne fin de sa demande, (ii) de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou Devis, (iii) de s'assurer de la bonne fin du règlement par l'organisme désigné. La demande ou l'accord de financement doit être communiqué(e) au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à l'ADAFORSS.

6.3.2. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO ou organisme tiers, le reliquat sera directement facturé par l'ADAFORSS au Client.

6.3.3. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à l'ADAFORSS au premier jour de la formation, le coût de la Formation sera supporté par le Client lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation.

6.3.4. L'ADAFORSS se réserve la possibilité de solliciter un acompte au Client dont le montant et les modalités de règlement seront fixées dans la convention de formation.

7. MODIFICATION, ANNULATION ET REPORT

7.1. A l'initiative du Client

7.1.1. Le Client reconnaît et accepte (i) que pour être pris en compte, toute demande de modification, report ou d'annulation d'une Formation, doit être notifiée par écrit (courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi) à l'ADAFORSS, au plus tard 15 (quinze) jours calendaires avant la Formation et (ii) les conditions d'application du présent article 7.1. Tout préavis commence à courir à compter de la date de

notification envoyée par le Client (courrier électronique ou par lettre recommandée avec accusé de réception, le cachet de la poste faisant foi)

7.1.2. En cas d'annulation tardive ou report par le Client d'une session de Formation planifiée, ce dernier sera redevable envers l'ADAFORSS, d'une indemnité d'un montant forfaitaire ainsi fixée :

- 50% du prix de la Formation, si la demande de report ou d'annulation intervient entre le 30^{ème} jour calendaire et le 14^{ème} jour calendaire avant la date de la session de formation programmée ;
- 100% du prix de la Formation, si la demande de report ou d'annulation intervient moins de 14 jours calendaire avant la session programmée
- Aucune indemnité, si la demande de report ou annulation intervient au moins 14 jours calendaires avant la session.

7.1.3. En outre, pour toute Formation Intra-entreprise, en cas de report ou d'annulation, le Client sera redevable envers l'ADAFORSS de 100% du coût de préparation prévu avant l'animation de la session de Formation ainsi que les pénalités éventuelles d'annulation d'une réservation de salle pour le cas où le Client aurait confié à l'ADAFORSS, la réalisation de cette prestation.

7.1.4. Le Client reconnaît et accepte qu'il ne peut se rétracter et que le prix de la Formation reste entièrement dû à l'ADAFORSS pour toute Formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée.

7.1.5. Remplacement d'un Participant

L'ADAFORSS accepte qu'un Participant puisse se substituer à un autre, sans frais sous réserve que le Client (i) en ait préalablement informé par écrit l'ADAFORSS au plus tard 10 (dix) jours ouvrés avant la session de formation et (ii) ait préalablement communiqué, par tout moyen, à l'ADAFORSS, les informations relatives au nouveau Participant et, (iii) qu'il ait vérifié :

- L'adéquation des pré-requis du nouveau Participant avec ceux définis dans le programme de la Formation
- La conformité des modalités de prise en charge par des organismes tiers, le cas échéant ;
- La possibilité de mise en œuvre par le nouveau Participant des activités pédagogiques prévues, le cas échéant, en amont de la Formation.

7.1.6. Dans l'hypothèse où le Participant ne se présente par le jour de la Formation ou participe partiellement aux sessions de celle-ci, le prix de la Formation sera facturé à 100 % au Client sauf si l'absence est liée à un cas de force majeure avéré et justifié.

7.2. A l'initiative de l'ADAFORSS

7.2.1. En cas d'absence d'un intervenant/formateur, l'ADAFORSS s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les délais, le maintien de la Formation, en faisant appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications similaires. Dans le cas où le remplacement ne serait pas possible, l'ADAFORSS s'engage à faire ses meilleurs efforts pour reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

7.2.2. L'ADAFORSS se réserve le droit, notamment en cas de nombre de Participants insuffisant et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une Formation, jusqu'à 10 (dix) jours calendaires avant le démarrage de la Formation. Dans cette hypothèse, l'ADAFORSS procédera au remboursement des frais d'inscription déjà réglés par le Client, à l'exclusion de tout autre coût ou frais.

7.2.3. En cas de Force Majeure, telle que visée à l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence des cours et tribunaux français, l'ADAFORSS ou le Client peut être contraint d'annuler et/ou de reporter une Formation, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Sont considérés comme ayant le caractère de la force majeure, ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'ADAFORSS, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'ADAFORSS ou du Client.

7.2.4. Hors cas de Force Majeure, dans le cas où l'ADAFORSS supprime, annule et/ou reporte une Formation jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de Formation, l'ADAFORSS s'engage au choix du Client, à (i) émettre un avoir au Client, valable sur tout type de Formation du catalogue de formation de l'ADAFORSS pour une durée de six (6) mois ou (ii) procéder au remboursement intégral de la somme versée par le Client, à l'exclusion de tout autre coût ou frais.

8. RESPONSABILITE

8.1. L'ADAFORSS affirme que les Formations Inter-Entreprises proposées dans son catalogue de Formations, sont conformes à la description qui en est faite. Dans le cadre d'une Formation Intra-entreprise, l'ADAFORSS s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le Client.

8.2. Le Client, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'ADAFORSS. En cas d'erreur manifeste de la part du Client, entre les caractéristiques de la Formation et/ou les conditions de la vente, l'ADAFORSS ne saurait voir sa responsabilité engagée.

8.3. La responsabilité de l'ADAFORSS ne peut être engagée qu'en cas (i) de faute grave ou de négligence exclusivement imputable à cette dernière, prouvée et limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial ou toute perte de données et/ou fichiers.

L'ADAFORSS ne saurait être tenue responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli, de quelque nature qu'il soit, constaté dans la documentation et remis aux Participants lors de la Formation. Cette dernière doit être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Le Client reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas, sur son exhaustivité, l'ADAFORSS qui n'est nullement tenue d'assurer une quelconque mise à jour, a posteriori de la Formation. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'ADAFORSS serait retenue par une décision définitive d'une juridiction compétente, le montant total de toute somme mise à la charge de l'ADAFORSS ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

8.4. Le personnel et formateurs indépendants intervenant pour le compte de l'ADAFORSS restent en toute circonstance, sous la responsabilité, la subordination, l'autorité hiérarchique et le contrôle de l'ADAFORSS.

9. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ADAFORSS est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par l'ADAFORSS pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'ADAFORSS. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'ADAFORSS.

En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, l'ADAFORSS demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

10. CONFIDENTIALITE

Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquelles elles pourraient avoir accès au cours de

l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par l'ADAFORSS au Client.

L'ADAFORSS s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

11. COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par l'ADAFORSS comme client de ses offres de services, aux frais de l'ADAFORSS. En ce sens, le Client autorise que l'ADAFORSS à utiliser sa dénomination sociale, son nom commercial et/ou ses marques et son/ses logos, et le cas échéant ceux du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

12. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU PARTICIPANT

Les données personnelles du Participant sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de l'ADAFORSS en charge du traitement.

Les données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services de l'ADAFORSS associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le Participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à ADAFORSS, 104 – 106 rue Rivay – 92300 Levallois-Perret ou par mail à l'adresse dpo@adafors.fr. Le Participant bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire.

L'ADAFORSS agit en qualité de sous-traitant du Client. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'ADAFORSS aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

13.1. Les présentes CGV sont consultables en ligne et modifiables à tout moment à la discrétion de l'ADAFORSS sans autre formalité que leur mise en ligne à l'adresse du site de cette dernière mentionnée en en-tête des présentes. Les CGV applicables sont jointes au Devis ou à la convention de formation.

13.2. L'ADAFORSS est autorisée à sous-traiter en partie ou totalement l'exécution des prestations objets des CGV, ce que le Client reconnaît de manière ferme et irrévocable. L'ADAFORSS demeure responsable, vis-à-vis du Client, de ses sous-traitants.

13.2. Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprétées comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

13.3. Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier aux coordonnées de l'ADAFORSS mentionnée à l'adresse mentionnée sur le devis et toute facture.

14. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le client et l'ADAFORSS, les Parties s'engagent préalablement à toute action contentieuse, à soumettre leur différend à deux conciliateurs qu'elles auront respectivement désignés. Ceux-ci s'efforceront de trouver une solution amiable dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la désignation du premier conciliateur.

Faute d'accord, dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie. Les Parties conviennent de donner la compétence exclusive aux tribunaux compétents de Paris, même en référé.